Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 89 (1980)
Heft: 1

Artikel: "Les gouverneurs sont morts"
Autor: Pascalis, Jean
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-682925

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

«Les gouverneurs sont morts»

La Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge a tenu sa première *assemblée générale* du 29 septembre au 8 octobre dernier à Genève, ce qui ne veut pas dire que notre fédération internationale vivait jusqu'alors sans convoquer ses membres en assemblée plénière. Il s'agit en réalité d'un simple changement de dénomination provenant de nouveaux statuts qui ont été adoptés en 1977. Jusqu'alors, la Ligue avait un *Conseil des gouverneurs,* c'est-à-dire une assemblée où chaque société nationale de Croix-Rouge, de Croissant-Rouge ou de Lion-et-Soleil rouge était représentée par un *gouverneur.* Cette curieuse dénomination qui a perduré depuis les débuts de la Ligue marque bien son origine purement américaine. Bon nombre de grandes institutions originaires des Etats-Unis utilisent en effet cette dénomination comme, par exemple, les sections nationales du Rotary-Club qui sont toutes dirigées par des gouverneurs.

La Ligue est effectivement d'origine purement américaine. Elle est née en 1919: elle a donc eu 60 ans l'année passée et c'est l'occasion de rappeler certains faits historiques.

Au cours de la Première Guerre mondiale (1914–1918), face à des besoins considérables, le CICR et la plupart des Sociétés nationales connurent un développement spectaculaire. Le *CICR* se présentait alors comme une organisation qui avait non seulement étendu sa gamme d'activités, mais aussi fait la preuve d'une remarquable faculté d'initiative en s'engageant dans de nouveaux champs d'action où la détresse était criante. Son prestige était très élevé. Les *Sociétés nationales* avaient, elles aussi, élargi leurs activités et obtenu des résultats impressionnants. Impossible de revenir au rôle modeste d'avant 1914. Les détresses de l'après-guerre avec ses famines, ses épidémies, ses déplacements de population ainsi qu'une situation médico-sociale catastrophique impliquaient tout au contraire un nouveau développement multilatéral.

C'est le président de la Croix-Rouge américaine, Henry Davison, soutenu par le président des Etats-Unis et promoteur de la *Société des nations,* Woodrow Wilson, qui proposa de créer une nouvelle organisation ayant pour fonction essentielle de trouver des solutions aux problèmes de santé auxquels les Sociétés nationales étaient confrontées. Le CICR n'était pas outillé pour cette tâche et devait se cantonner dans les problèmes touchant le droit international humanitaire et le sort des victimes de conflits armés. Mais au départ il n'était question que de grouper les sociétés nationales des cinq nations victorieuses (Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, Italie et Japon) auxquelles se joindraient, après la signature d'un traité de paix, toutes les autres nations, y compris celles des empires centraux. Une réunion d'experts en santé publique se tint en avril 1919 à Cannes. Ce fut l'origine de la création de la *Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge* le 5 mai 1919, à Paris. Vingt-et-une Sociétés nationales se joignirent aux cinq sociétés fondatrices. Mais, au départ, tout le budget était pris en charge par la Croix-Rouge américaine. Et durant de nombreuses années les Etats-Unis y jouèrent le rôle prépondérant de «deus ex machina». Aujourd'hui, leur contribution financière ne couvre plus que le quart du budget et lors de la dernière assemblée, à Genève, la Croix-Rouge américaine est pratiquement restée muette lors des débats.

Cependant, dès la naissance de la Ligue, ce qui devait arriver arriva: il y eut des grincements entre le CICR et la Ligue. Mais il était normal que des conflits de compétence interviennent, tant les domaines respectifs de ces deux organes se touchent et se recoupent. C'est ainsi que l'on fut amené à créer la *Croix-Rouge internationale,* qui englobe le CICR, la Ligue et les Sociétés nationales et dont les statuts adoptés en 1928 fixent notamment les fonctions du CICR, de la Ligue et de la *Conférence internationale de la Croix-Rouge,* organe suprême qui se réunit tous les quatre ans. La coopération et la coordination est ainsi assurée entre les deux organismes et, aujourd'hui, il n'y a pas de jour sans qu'un contact soit établi entre eux. C'est d'ailleurs afin d'assurer une saine coordination que le siège de la Ligue a très rapidement passé de Paris à Genève.

Mais si nous revenons à la seule *Ligue,* qui est l'objet de cet article, nous devons constater qu'elle a pris un développement considérable alors qu'à l'origine, nous l'avons vu, on pensait moins à une fédération des Sociétés nationales qu'à un organisme s'occupant directement lui-même de problèmes essentiellement de santé. Aujourd'hui, le rôle essentiel de la Ligue consiste à favoriser et coordonner la coopération entre les Sociétés nationales, notamment lors de catastrophes naturelles. Elle est surtout un centre d'information, de rencontres et d'échanges. Elle favorise la création et le développement de nouvelles sociétés nationales. Mais il faut aussi constater que la Ligue est parfois le reflet des organisations onusiennes où les disparités politiques et idéologiques donnent lieu à des tensions et parfois des affrontements très regrettables. Nous en avons été le témoin en particulier lors des dernières réunions à Genève. Ce n'est pas sans danger pour l'institution. Le CICR, pour sa part, n'est heureusement pas sujet aux mêmes difficultés, car sa *structure* n'est pas internationale puisque n'en font partie que des citoyens suisses. Son statut international s'en ressent peut-être, mais, par ailleurs, quel avantage!

Demeurons néanmoins confiants quant à la Ligue présidée actuellement par un juge fédéral du Nigéria, M. J. A. Adefarasin, dont les hautes qualités morales et l'esprit Croix-Rouge sont réelles. L'esprit Croix-Rouge n'est pas un concept sans réalité. C'est peut-être ce qui fera que la Ligue demeurera sans doute, envers et contre tout, une grande famille même si elle connaît, comme toute famille, les inévitables conflits de générations et les affrontements de ceux qui ne se connaissent pas toujours suffisamment. C'est tout de même le même sang rouge qui alimente des cœurs semblables.

Jean Pascalis